

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DVD 127 Signature avec la RATP d'un avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public viaire du 14 octobre 2003.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1, et suivant ;

Vu la délibération 2003 DVD 248 en date des 22 et 23 septembre 2003 autorisant le Maire à signer avec la RATP une convention d'affectation du domaine public viaire de la Ville de Paris ;

Vu la convention du 14 octobre 2003 avec la RATP relative à l'affectation du domaine public viaire de la Ville de Paris pour la réalisation et l'implantation d'ouvrages nouveaux et les avenants n° 1 du 26 janvier 2005 (délibération 2004 DVD 258 des 13 et 14 décembre 2004), n° 2 du 25 novembre 2005 (délibération 2005 DVD 228 des 26 et 27 septembre 2005) et n° 3 du 21 décembre 2010 (délibération 2010 DVD 246 des 13, 14 et 15 décembre 2010) ;

Vu notamment l'article 2 de la convention sur la gratuité de l'occupation compte tenu de la nature des ouvrages concernés visant à améliorer le service public de transport et en particulier à permettre la mise en œuvre de la réglementation portant sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant n° 4 à la convention du 14 octobre 2003 relative à l'affectation du domaine public viaire de la Ville de Paris au profit de la RATP pour la réalisation et l'exploitation d'ouvrages nouveaux et moderniser ses réseaux ferroviaires ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris agissant au nom de la Ville de Paris est autorisé à signer avec la RATP l'avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public de la Ville de Paris du 14 octobre 2003, dont le texte est joint à la présente délibération.